

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Pierres/roches concassées	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0501-150038/A	Date 2014-07-24
Client Reference No. - N° de référence du client W0501-150038	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-014-4874	
File No. - N° de dossier MCT-4-37050 (014)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-09-03	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: MacDonald, Charline	Buyer Id - Id de l'acheteur mct014
Telephone No. - N° de téléphone (506) 851-6067 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE Canadian Forces Unit - VARIOUS LCTN PO BOX 17000 STN FORCES OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0501-150038/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MCT-4-37050

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0501-150038

Cette page est blanche. Voir les documents ci-joints.

TABLE DES MATIÈRES

TITRE : Pierres/roches concassées

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Besoin - soumission
2. Compte rendu
3. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin - contrat
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA
12. Instructions d'expédition

Liste des annexes

- | | |
|----------|------------------|
| Annexe A | Besoin |
| Annexe B | Base de paiement |

TITRE : Pierres/roches concassées

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

(Derived from - Provenant de: B4008T, 2014/06/26)

2. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

3. Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)*(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014/06/26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent vingt (120) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
C9000T	Prix	2010/08/16

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, **les soumissions transmises par courrier électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0501-150038/A

Section I : Soumission technique (1 copie papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

(Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe « A »)

1.2 Évaluation financière

Référence de CCUA	Section	Date
A0220T	Évaluation du prix - soumission	2014/06/26

2. Méthode de sélection

Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

(Derived from - Provenant de: A0272T, 2010/08/16)

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

(Derived from - Provenant de: B4008C, 2014/06/26)

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/achoc-fra.jsp) (<https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/achoc-fra.jsp>) [achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014/06/26), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 17 octobre 2014; tous les Biens optionnels doivent être reçus au plus tard le 5 novembre 2014.

4.2 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « A » (paragraphe 3 (a)(1) et (b)(1)) du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant le 28 octobre 2014 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

(Derived from - Provenant de: A0070C, 2007/11/30)

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Charline MacDonald
Titre : Agente d'approvisionnements p.i.
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1045, rue Main, unité 108
Moncton, N.-B.
E1C 1H1

Téléphone : (506) 851-6067
Télécopieur : (506) 851-6759
Courriel : Charline.MacDonald@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Sera détaillé dans tout contrat résultant des présentes

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur (soumissionnaire veuillez compléter)

Nom : _____

Organisation : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe « B », Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)

6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CUA C6000C (2011/05/16), Limite de prix

6.3 Modalités de paiement

Clause du Guide des CUA H1000C (2008/05/12), Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014/06/26), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement; et
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ .

11. Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011/05/16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
D0018C	Livraison et déchargement	2007/11/30
G1005C	Assurances	2008/05/12

12. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) (Ministère de la Défense nationale, Base de soutien de la 5^e Division du Canada Gagetown, champ de tir et le secteur d'entraînement de Gagetown, Oromocto, NB), selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

(Derived from - Provenant de: D4001C, 2008/12/12)

ANNEXE « A »

BESOIN

CONTEXTE

1. Le 4^e Régiment d'appui du génie (4 RAG) dirigera un entraînement de niveau régimentaire dans le champ de tir et le secteur d'entraînement (CTSE) de la BS 5 Div C Gagetown. L'entraînement sera directement lié aux tâches assignées au 4 RAG, dans le cadre du plan opérationnel de l'Armée canadienne (AC), chapitre 3, Soutien pour l'activation ou l'ouverture du théâtre expéditionnaire. Une grande partie de l'entraînement portera sur la préparation du terrain et la construction d'une base d'opérations avancées (BOA).

OBJECTIFS

2. Le présent énoncé du besoin vise à définir les exigences, les méthodes de vérification et les responsabilités d'une (ou de plusieurs) firmes privées en ce qui concerne la fourniture et la livraison d'un type particulier de pierre concassée et de particules au 4 RAG pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre 2014.

PORTÉE DU BESOIN

3. La portée du besoin exigera que le ou les entrepreneurs fournissent la pierre concassée et les particules décrites ci-dessous à certains endroits désignés du CTSE et de la BS 5 Div C Gagetown. Les exigences relatives aux quantités et à l'état de la pierre concassée et des particules sont les suivantes :

- a. 3 840 t de pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 75 mm (0 à 3 po) conforme aux spécifications de l'article 201.2, tableau 201-2, « Limites granulométriques – Matériaux de revêtement » pour 19 mm, des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Livraison à AS3 (COORD GL 162 736).
 - (1) Une quantité additionnelle de 3 840 t de pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 75 mm (0 à 3 po) conforme aux spécifications de l'article 201.2, tableau 201-2, « Limites granulométriques – Matériaux de revêtement » pour 19 mm, des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Il reviendra au 4 RAG de prendre la décision de se prévaloir de l'option visant la pierre additionnelle au plus tard le 28 octobre 2014. Livraison de la pierre additionnelle à AS3 (COORD GL 162 736) avant le 5 novembre 2014.
- b. 1 920 t de pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 37,5 mm (0 à 1 ¼ po) conforme aux spécifications de l'article 201.2,

tableau 201-2, « Limites granulométriques – Matériaux de revêtement » pour 19 mm, des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Livraison à AS3 (COORD GL 162 736).

- (1) Une quantité additionnelle de 1 920 t de pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 37,5 mm (0 à 1 ¼ po) conforme aux spécifications de l'article 201.2, tableau 201-2, « Limites granulométriques – Matériaux de revêtement » pour 19 mm, des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Il reviendra au 4 RAG de prendre la décision de se prévaloir de l'option visant la pierre additionnelle au plus tard le 28 octobre 2014. Livraison de la pierre additionnelle à AS3 (COORD GL 162 736) avant le 5 novembre 2014.
- c. 120 t de pierre concassée de granulométrie continue allant de 0 à 20 mm (0 à ¾ po) conforme aux spécifications de l'article 201.2, tableau 201-2, « Limites granulométriques – Matériaux de revêtement » pour 19 mm, des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Livraison à AS3 (COORD GL 162 736) avant le 5 novembre 2014.
- d. 200 t de pierre R-5 pour perré conforme aux spécifications de l'article 608.1, tableau 608-1, « Répartition dimensionnelle des éléments constitutifs du perré » relatives au perré de pierre R-5, des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Livraison à AS3 (COORD GL 162 736).
- e. 42 t de sable fin (sable de nivellement) conforme aux spécifications de l'article 142, tableau 142-1, « Limites granulométriques pour sable de nivellement » des devis types du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick, 2011. Livraison de 14 t au bâtiment K75 (COORD FL 980 784) et de 28 t à AS1 (COORD GL 097 791).
- f. La livraison des matériaux doit commencer avant le 22 septembre 2014 et tous les matériaux doivent être livrés avant le 17 octobre 2014. Toutes les livraisons doivent se faire les jours de semaine entre 8 h et 18 h et aucune livraison ne doit arriver sur le site après 18 h, peu importe le jour.
- g. L'ordre de priorité des livraisons est le suivant : pierre concassée de 3 po et moins, pierre concassée de 1 ¼ po et moins, pierre R-5, pierre concassée de ¾ po et moins, et sable.
- h. Avant la livraison, on communiquera à l'entrepreneur le nom d'une personne-ressource qui sera sur place et qui pourra l'orienter vers le ou les points de livraison. Les chemins menant aux points de livraison seront confirmés par le 4 RAG avant la livraison, afin d'éviter qu'un véhicule

civil ne circule dangereusement sur le champ de tir et le secteur d'entraînement de Gagetown.

CHARGÉ DE PROJET

4. Le chargé de projet pour le présent besoin est :

Sera fournis à l'attribution du contrat

MODE DE PRESTATION

5. Le présent besoin est limité dans le temps, la date de début doit être le 22 septembre 2014 et la date de fin doit être le 17 octobre 2014. Tous les matériaux doivent être livrés avant le 17 octobre 2014, de sorte que les paiements puissent être effectués selon la méthode appropriée. Les lignes directrices pertinentes en matière d'acquisition seront suivies pour faire en sorte que l'attribution du contrat se fasse dans les règles.

6. Avant l'attribution du contrat, tous les soumissionnaires doivent soumettre un échantillon de chaque catégorie de matériau qu'ils fourniraient s'ils étaient retenus. Les échantillons doivent être reçus par le 4 RAG au plus tard le 10 septembre 2014 au chargé de projet, pour qu'ils fassent l'objet d'une analyse indépendante par le Laboratoire des sols de l'École du génie militaire des Forces canadiennes. Les échantillons doivent être livrés conformément aux normes suivantes :

- (1) Chaque échantillon doit indiquer toutes les grosseurs des particules et des pierres pouvant être présentes dans chaque catégorie de matériaux requis.
- (2) Les échantillons doivent être étiquetés par type, source et provenance (entreprise).
- (3) Il n'y a aucune taille minimale pour un échantillon, cependant, la taille maximale sera de 50 kg pour faciliter la livraison.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

7. Le ou les entrepreneurs doivent déclarer au chargé de projet tous les intérêts et toute participation qu'ils pourraient avoir et qui pourraient avoir une incidence sur l'acceptation du contrat.

8. Le ou les entrepreneurs doivent déclarer tout autre conflit d'intérêts avant le début du contrat ou pendant la durée du contrat.

**ANNEXE « B »
BASE DE PAIEMENT**

N° d'art.	Description	Marque du fabricant et N° de pièce	U. de D.	Qté	Prix unitaire*	Prix calculé
1	Pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 75 mm (0 à 3 po)	Gulf Operators, 0-3"	Tonne	3840	_____ \$	_____ \$
2	Pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 37.5 mm (0 à 1¼ po)	Gulf Operators, 0-1¼ "	Tonne	1920	_____ \$	_____ \$
3	Pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 20 mm (0 à ¾ po)	Gulf Operators, 0-¾"	Tonne	120	_____ \$	_____ \$
4	Pierres R-5 pour perré	Gulf Operators, R5	Tonne	200	_____ \$	_____ \$
5	Sable fin (sable de nivellement)	Gulf Operators, Crushed Sand	Tonne	42	_____ \$	_____ \$
Sous-total						_____ \$
TVH 13%						_____ \$
Total						_____ \$
* Les prix unitaires doivent inclure la livraison.						

Items Optionnels:

N° d'art.	Description	Marque du fabricant et N° de pièce	U. de D.	Qté	Prix unitaire*	Prix calculé
6	Pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 75 mm (0 à 3 po)	Gulf Operators, 0-3"	Tonne	3840	_____ \$	_____ \$
7	Pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 37.5 mm (0 à 1¼ po)	Gulf Operators, 0-1¼ "	Tonne	1920	_____ \$	_____ \$
Sous-total						_____ \$
TVH 13%						_____ \$
Total						_____ \$
* Les prix unitaires doivent inclure la livraison.						

L'évaluation financière sera basé sur les coûts de tous les items (obligatoires + optionnels, no. des articles 1-7, taxes en sus)